



Carte de résident et loi de 4 ans de mariage

Par **Black and white**, le **26/11/2011** à **09:36**

Bonjour,
Merci du temps que vous consacriez à lire le message ci-dessous et à lui donner éventuellement une réponse.
Voilà ma situation, cela fait plus de 2 mois que j'ai obtenu ma carte de résident, j'ai découvert il y a quelques jours que ma femme me trompe avec un de ses collègues en lisant des messages dans son portable qu'elle a dû oublier avant de partir au travail.
Ce dernier (le portable) étant toujours codé par un numéro, j'ai réussi à le décoder.
J'arrive pas comprendre, j'ai toujours respecté mes devoirs conjugaux, je l'ai toujours respectée en tant que femme, et épouse, je l'ai toujours comblée sur tous les plans en tout cas d'après ses dires, jusqu'alors je me pose un tas de question sans réponses, finalement je me demande ce que veulent les femmes.
Et quand je lui tends des petits pièges du genre "j'ai envie qu'on se sépare un moment pour que chacun vive sa vie et qu'après qu'on se retrouve" juste qu'elle puisse avoir le courage de m'avouer son infidélité, vous pouvez pas imaginer, elle devient toute rouge, elle crie qu'elle n'a aucune envie de se séparer de moi, et je vous assure que cela m'énerve plus. Pour cette femme, j'ai fait beaucoup de sacrifice, avant de la rencontrer, j'ai réussi un concours pour entrer en formation dans une grande compagnie de mon pays que j'ai dû annuler, elle sait tout ça, arrivée en France, reconversion totale (changement de métier), pour pouvoir trouver du boulot, il faudrait s'adapter au besoin du pays.
J'arrive plus à la supporter, j'en suis dégoûté et j'ai envie de prendre une certaine distance.
Je sais que la carte de résident peut être retirée quand on a moins de 4 ans de mariage, étant donné que le mariage a été célébré à l'étranger, (mariage célébré en février 2008, transcription obtenue en Avril 2008, arrivée en France en juin de la même année). 1) je voulais savoir les 4 ans de mariage dont parle la loi, si c'est à compter de la date de célébration du mariage? ou si c'est à partir de la date de transcription du mariage sur les registres d'état civil français?
2) En plus vu les circonstances dans lesquelles j'ai obtenu les preuves, pourrais je les utiliser contre elle si je décide de la quitter car j'ai pris tous les messages lus en photo.
Normalement en Février 2012, on aura 4 ans de mariage, je n'ai pas trop envie d'attendre jusqu'à cette date ou après cette date pour prendre ma

distance.rndésolé d'avoir été si long, encore une fois merci de vos réponses.

Par **corimaa**, le **28/11/2011 à 22:19**

Bonsoir, ce sont les années de mariage qui comptent. Et pourquoi prendre tant de gants... vous la mettez devant ses responsabilités, et vous lui dites que vous êtes au courant pour sa relation avec son collègue, que vous avez lu des messages sans équivoques et que vous desirez le divorce pour faute.rnrnLe divorce ne sera pas prononcé avant un an, donc vous aurez fait vos 4 ans de mariage. Et vous demanderez un divorce pour faute.rnrnA votre place, je serai directe (enfin pour vous "direct" :)

Par **Black and white**, le **29/11/2011 à 18:45**

Je vous remercie pour votre réponse, je ne sais pas ce que vous voulez dire.rn par: enfin pour vous direct rnJ'attendais tout simplement que cela sorte de sa bouche, je pensais de toutes les façons la mettre devant ses faits . Certes! pour la carte j'en ai besoin pour mon travail etc.. etc... raison pour laquelle je me renseigne mais elle (la carte) n'est pas vitale pour moi. J'ai eu plusieurs occasions, j'aurai pu faire aussi la même chose; cette femme depuis que je l'ai rencontrée , j'ai toujours été de bonne foi avec elle jusqu'au jour où j'ai fait cette triste découverte.

Par **corimaa**, le **29/11/2011 à 21:23**

[citation]Je vous remercie pour votre réponse, je ne sais pas ce que vous voulez dire rn par: enfin pour vous direct [/citation]rnrnParce que "direct" sans "e" pour vous et avec un pour moi :)rnrnQuand quelqu'un trompe, il s'en vante rarement. Montrez lui que vous n'êtes pas naïf, que son petit jeu, vous l'avez cerné. Soit elle rompt avec lui, soit vous divorcez (enfin, si vous êtes capable de pardonner bien sûr)

Par **Black and white**, le **30/11/2011 à 02:41**

Ok! je vois.rnMerci beaucoup pour vos conseils, c'est vraiment insupportable. Malgré mes insinuations, elle dit rien, depuis quelque jours je l'observe, j'ai pas de mots pour la qualifier, quelle méchanceté? J'aurais voulu quand même qu'elle fasse le premier pas ,qui sait? peut être que j'aurai pu la lui pardonner.rnA un certain moment j'avais même pris la décision de jouer le jeu et lui faire voir de toutes les couleurs mais cela ne sert à rien de perdre mon temps, Bref!! c'est la dernière semaine que je me suis donné, juste le temps d'organiser ma distance

Par **corimaa**, le **30/11/2011** à **11:24**

Si c'est trop difficile de lui dire, écrivez lui ce que vous savez depuis longtemps et le mal que cela vous fait. Et éventuellement, que vous demandez le divorce pour faute à ses torts exclusifs, que vous avez les preuves (inutile de lui dire lesquelles)

Par **Black and white**, le **30/11/2011** à **22:30**

C'est un peu difficile j'avoue mais je le lui dirai, j'ai trouvé un studio aujourd'hui, je vais finaliser le reste des paperasses avec le propriétaire demain, le vendredi matin avant d'aller au boulot, je lui balance tout à la figure, et je disparaîtrai de sa vie; le soir, je suis sûr qu' elle va s'attendre à me voir pour s'expliquer mais elle va attendre longtemps.rn J'ignore comment la suite va être, je la reverrai peut être devant un juge. rnJe reviendrai sur ce forum probablement.rnMerci

Par **corimaa**, le **01/12/2011** à **00:12**

Attention, on ne quitte pas le domicile conjugal comme ça, il faut l'accord du juge, sinon cela pourrait être considéré comme une faute. rnrnIl faut que vous entamiez une procédure de divorce et demandiez au juge l'autorisation de quitter le domicile conjugal.rnrnLire ce lien <http://www.elledivorce.com/html/juridique/abandon-du-domicile-conjugal-et-faute.php5>rnrnUn avocat est obligatoire dans les procédures de divorce. Ce que vous pouvez faire, c'est ne pas lui en parler, elle recevra par courrier l'assignation de divorce par votre avocat, le choc en sera d'autant plus rude que vous ne lui aurez parlé de rien :)rnrnMais ne partez pas comme ça, protégez vous, n'oubliez pas votre carte de resident ;)rnrnLe temps que prend un divorce et vous aurez dépassé vos 4 ans de mariage

Par **Black and white**, le **01/12/2011** à **07:37**

Zut! rnIl faudrait que je prenne une journée pour toutes ses démarches.rnJ'ai bien fais de jeter un coup d'oeil sur le forum ce matin. Je vais essayer de contacter un avocat pour lui expliquer tout ceci et je vous tiendrai informé.rnMerci et bonne journée à vous.

Par **corimaa**, le **01/12/2011** à **11:23**

Merci et bonne journee à vous aussi, les avocats reçoivent aussi le samedi

Par **saniam**, le **02/12/2011** à **10:16**

franchement bon courage a vous moi sa fait 4ans en janvier 2012 que j attend mon divorce en algerie et si je vous dit que c est tromatisant vous pouvez me croire wolla je n'ent peux plus lui et sur paris sans papier sa fait 2ans c'est un bledar pour moi il na que se qui merite en vaire la loin francais un joure ou l'autre il seras espulcer sur mai sa va lui couter chère ..

Par **Black and white**, le **08/12/2011** à **23:58**

@ carimaarnBonjour, la procédure de divorce a été lancée, merci pour tous vos conseils.

Par **saniam**, le **09/12/2011** à **08:19**

la procédure a été lanée oui j ai obtenue mon divorce en algerie mercredi 07/12/2011 et maintenant j'attend les papier d'algerie pour les envoyer a nantes mes je voudrais sa prent combien de temp pour faire valoir mon divorce sur le téritoire francais svp merci cordialement ..

Par **corimaa**, le **11/12/2011** à **17:13**

[citation]@ carimaa rnBonjour, la procédure de divorce a été lancée, merci pour tous vos conseils[/citation]rnDe rien :)rnC'est un mauvais moment à passer, vous en rencontrerez une autre avec d'autres principes ;)

Par **papillonbleu1977**, le **12/12/2011** à **00:51**

Bonjour, rnEst-que pour les algériens, la communauté de vie de 4 ans s'applique ?

Par **idem**, le **21/01/2012** à **14:32**

oui pour garder la carte de 10 ans il faut 4 ans de vie commune c'est la date du mariage qui compte meme pour les algériens c'est nouveau .

Par **idem**, le **21/01/2012** à **14:35**

saniarnrnnsi tu as tout les documents qui sont demandés par nantes cela va très vite tu envoie tout en recommandé avec accusé de reception . il faut compter 1 mois environ. bon courage